LE BULLETIN DU SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS CIVILS FORCE OUVRIÈRE DE LA GENDARMERIE

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES du 4 décembre 2014

MERCI pour votre confiance

ÉDITORIAL

Chers(es) camarades

Le bureau national ainsi que l'ensemble des représentants(es) du SNPC/FO vous souhaitent ainsi qu'à vos proches, une bonne et heureuse année 2015.

Le 4 décembre 2014 à l'occasion des élections professionnelles, vous vous êtes massivement mobilisés pour que le SNPC/FO reste le syndicat majoritaire en gendarmerie. Nous sommes extrêmement reconnaissant de votre soutien et de la légitimité que vous nous avez accordés pour les quatre prochaines années. Nous pouvons nous tourner de façon sereine vers l'avenir sans baisser notre garde car nous sommes conscients que de nombreux défis restent à relever.

Avec un score de 47.40 % et un taux de participation de 69.36 % à l'élection des membres au Comité Technique de la Gendarmerie Nationale (CT-GN), l'administration ne devra pas rester sourde face aux légitimes revendications que nous portons. Nous allons continuer à vous accompagner et à défendre vos intérêts pour que vous puissiez trouver votre place et vous épanouir professionnellement. La Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN) doit prendre conscience que la composante civile tient un rôle prépondérant au sein de l'institution et contribue à la mission de service public.

2015, sera une année de changement avec la mise en place du Régime Indemnitaire de Fonction de Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP). Au Ministère de l'Intérieur, son application sera vraisemblablement effective au 1er janvier 2016. D'ici là, le SNPC/FO sera au cœur des négociations pour que cette transition soit la plus favorable pour les agents. Rappelons que la Fédération Générale des Fonctionnaires Force Ouvrière (FGF-FO) revendique auprès du ministère de la fonction publique l'augmentation du point d'indice plutôt qu'un saupoudrage indemnitaire. Les primes n'entrant pas en compte dans le calcul de la retraite des agents, la FGF-FO demande également qu'une partie des primes puisse être englobée dans la liquidation des pensions.

Nous devrons aussi être vigilant face à la nouvelle réforme territoriale qui se dessine et le passage de 22 à 13 régions. Ce redécoupage risque d'engendrer une énième réorganisation au sein de notre périmètre. Sur ce point, nous ne manquerons pas d'interpeller l'administration à l'occasion des différents CT-GN.

Réforme, mot à la mode qui glisse si bien dans la bouche des politiques. Il faut réformer le service public pour le rendre plus efficace. Plus d'efficacité en diminuant les strates et en réduisant les effectifs ? Non certainement pas, bien au contraire notre service public devient de plus en plus précaire et inégalitaire. Ces réformes, déclinaison de la Modernisation de l'Action Publique (MAP), génèrent du stress et du mal-être chez les agents et casse notre modèle républicain qui a permis à la France de devenir un grand pays.

Force Ouvrière, tout au long de la campagne électorale, à toujours défendu les valeurs républicaines avec son slogan, « il n'y a pas de république sans service public ». En votant **Force Ouvrière**, vous avez sanctionné les organisations syndicales qui ne sont là que pour accompagner les réformes sans réellement se soucier de leur l'impact sur le personnel et la qualité du service rendu aux citoyens. Vous avez aussi permis à notre confédération de rester la première organisation syndicale de la fonction publique d'État.

Chers (es) camarades, vous pourrez compter sur vos représentants locaux ou nationaux pour vous apporter l'information sur tous

les sujets qui vous touchent et vous préoccupent. N'hésitez pas à les contacter, ils sont là pour vous répondre et pour vous représenter face à l'administration.

Amitiés syndicales.

Laurent Cauquil





Syndiquez-vous, pour mieux vous défendre rejoignez le SNPC/FO/Gendarmerie LES ADHÉRENTS DU SNPC/FO Renvoyer à SNPC/FO Gendarmerie - Centre National d'Entrainement des Forces gendarmerie sont remboursés à hauteur de 66 % Caserne du Général Dupuy, Route de Gravelle, 24110 Saint-Astier Tel: 05 53 02 30 66 - Mail: adhesions.snpcfogend@yahoo.fr 2015 PRENOM. CORPS (merci de cocher votre choix) I fonctionnaire administratif technique ouvrier de l'étatINDICE **ETABLISSEMENT D'AFFECTATION** ADRESSE PERSONNELLE **PORTABLE** E-MAIL Fait à CivilsinFO - # 5 Le bulletin du Syndicat National des personnels civils Force Ouvrière de la Gendarmerie 202, avenue Jean Rieux - 31055 Toulouse cedex 4 // Tel : 05 61 17 53 28 Directeur de la publication : Laurent Cauquil // Directeur de rédaction : Jacques Lamarque Comité éditorial : Alain Gateau, Bernard Reisser, Dominique Lacoste, Alain Mesnier Création et réalisation mise en page : Lorena Magee // Impression : SGI Toulouse // Tirage : 1 000 exemplaires Commission paritaire : en cours // ISSN : 2267-327X

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Un plébiscite pour le SNPC/FO/Gendarmerie!

Lont voté en nombre pour le SNPC/FO, seul syndicat qui au cours de ces quatre dernières années a su les défendre avec force et conviction. Dans le cadre du vote au Comité Technique de la Gendarmerie Nationale (CT-GN), le SNPC/FO a réalisé un score de 47.40 % soit une progression de 3.62 % par rapport à 2010 et ce, malgré une perte d'une partie de son électorat transféré vers les SGAMI. Ces excellents résultats confortent notre majorité au sein des Comités d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). Le SNPC/FO gagne 66 sièges sur 112 soit 58.83 %. N'oublions pas nos

camarades Ouvriers de l'État qui lors du vote aux Commissions d'Avancement Ouvrières (CAO) ont, avec **61.78** %, permis au SNPC/FO de remporter 19 sièges sur 31 soit **61.29** %.

Ces chiffres prouvent la confiance et la reconnaissance d'un travail construit depuis 2010.

Par ce vote massif, les agents ne se sont pas trompés! Le SNPC/FO restera au cours des quatre prochaines années fidèle à ses idées et à ses valeurs. Il aura toujours à cœur de vous soutenir.

Merci pour votre forte mobilisation!■

RÉSULTAT DU VOTE POUR LE COMITÉ TECHNIQUE DE LA GENDARMERIE NATIONALE (CT-GN)

Nombre d'électeurs inscrits		Nombre d'enveloppes présentes dans l'urne		do bullotino	Nombre de suffrages valablement exprimés	
3 372	2 339	1 888	69.36 %	63	1 825	

Organisations syndicales	Nombre de sièges obtenus	Nombre de voix	Pourcentages %
CFDT FEAE	1	306	16,77 %
SNPC/FO/ Gendarmerie	5	865	47,40 %
CGT FNTE	1	161	8,82 %
SNAPATSI-SAPACMI- CFE-CGC	1	196	10,27 %
UNSA	1	297	16,27 %

suite résultats élections

>>>

RÉSULTAT DU VOTE POUR LES COMMISSIONS D'AVANCEMENT OUVRIÈRE (CAO)

Suffrages exprimés: 382	SNPC/FO/ Gendarmerie	CFDT	UNSA	CGT	CFTC
Total des voix obtenues	236	66	19	48	13
Pourcentages %	61,78 %	17,28 %	4,97 %	12,57 %	3,40 %

ZONES	Nombre de sièges à pourvoir	SNPC/F0	CFDT	UNSA	CGT	CFTC
Aquitaine (Sud-Ouest)	5	5	0	0	0	0
Bretagne (Nord-Ouest)	5	4	1	0	0	0
Ile-de-France (Paris)	5	4	0	0	0	1
Lorraine (Est)	4	2	2	0	0	0
Nord-Pas-de-Calais (Nord)	4	0	0	1	3	0
PACA (Sud)	4	3	0	1	0	0
Rhône-Alpes (Sud-Est)	4	1	1	0	2	0
TOTAL	31	19	4	2	5	1
Pourcentages %		61,29	12,90	6,45	16,13	3,23

DÉCLINAISON DES RÉSULTATS CT-GN SUR LES COMITÉS D'HYGIÈNE DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)

			FE	AE-C	FDT	,	SNPC	/F0		CGT FN	NTE		NAPA CMI-	TSI- CFE-CGC		UNS	Α
СНЅСТ	Nombre de sièges à pourvoir	Suffrages exprimés	Voix obtenues	Nombre total de sièges	%	Voix obtenues	Nombre total de sièges	%	Voix obtenues	Nombre total de sièges	%	Voix obtenues	Nombre total de sièges	%	Voix obtenues	Nombre total de sièges	%
RG Alsace RG Lorraine	5	64	16	1	25%	34	4	53,13	2	0	3,13	4	0	6,25	8	0	12,5
RG Bourgogne RG Champagne-Ardennes RG Franche-Conté EG Chaumont	6	129	32	2	24,81	71	4	55,04	5	0	3,88	10	0	7,75	11	0	8,53
RG Nord Pas-de-Calais RG Picardie	5	63	6	0	9,52	28	3	44,44	9	1	14,29	7	0	11,11	13	1	20,63
RG Haute-Normandie RG Basse-Normandie	4	52	12	1	23,08	29	3	55,77	5	0	9,62	1	0	1,92	5	0	9,62
RG Bretagne EG Chateaulin	5	102	32	2	31,37	51	3	50	7	0	6,86	7	0	6,86	5	0	4,90
RG Centre	4	29	1	0	3,45	14	2	48,28	0	0	0	6	1	20,69	8	1	27,59
RG Pays-de-la-Loire	4	37	14	2	37,84	9	1	24,32	2	0	5,41	2	0	5,41	10	1	27,03
RG Languedoc-Roussillon	4	44	2	0	4,55	5	0	11,36	3	0	6,82	2	0	4,55	32	4	72,73
RG PACA RG Corse	5	93	8	0	8,60	47	3	50,54	7	0	7,53	4	0	4,30	27	2	29,03
RG Auvergne RG Rhône-Alpes EG Montluçon	6	167	17	0	10,18	65	3	38,92	34	1	20,36	12	0	7,19	39	2	23,35
RG Aquitaine CNEFG Saint-Astier	5	107	7	0	6,54	77	5	71,96	5	0	4,67	7	0	6,54	11	0	10,28
RG Limousin RG Poitou-Charente EG Tulle	5	96	22	1	22,92	45	4	46,88	11	0	11,46	9	0	9,38	9	0	9,38
RG Midi-Pyrénées	4	55	3	0	5,45	47	4	85,45	2	0	3,64	2	0	3,64	1	0	1,82
RG Ile-de-France Garde Républicaine	6	168	31	1	18,45	98	5	58,33	9	0	5,36	19	0	11,31	11	0	6,55
CG Martinique CG Guadeloupe	4	27	23	4	85,19	3	0	11,11	0	0	0	0	0	0	1	0	3,70
CG Guyane	3	6	2	1	33,33	1	0	16,67	1	0	16,67	0	0	0	2	1	33,33
CG Réunion CG Mayotte	3	13	6	1	46,15	7	2	53,85	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CG Nouvelle-Calédonie CG Polynésie	3	31	0	0	0	20	2	64,52	0	0	0	0	0	0	11	1	35,48
CTGN	5	83	8	0	9,64	49	4	59,04	6	0	7,23	8	0	9,64	12	1	14,46
ECASGN	6	125	7	0	5,60	29	2	23,20	30	2	24	48	2	38,40	11	0	5,60
DGGN IGGN CG Outre-Mer	6	159	41	2	25,79	39	1	24,53	9	0	5,66	24	1	15,09	46	2	28,93
CFAG GTA PJGN IRCGN CG Prévotale	4	31	3	0	9,68	13	2	41,94	1	0	3,23	4	0	12,90	10	2	32,26
CEGN Rochefort CPMGN Limoges CNFSICG Rosny CNISAG Chamonix CNICG Gramat CNING Antibes CNFCSTAGN Rochefort CNFLIG Rochefort CNFC Rochefort	5	68	7	0	10,29	35	4	51,47	6	0	8,82	14	1	20,59	6	0	8,82
EOGN Melun EG Fontainebleau CNFSR CNFPJ	5	76	6	0	7,89	49	5	64,47	7	0	9,21	6	0	7,89	8	0	10,53
TOTAL	110	1005	306	10		005	66		101	4		100	E		297	10	
IUIAL	112	1825	306	18		865	рр		161	4		196	5		29/	18	



Jean-Claude Mailly rappelle les fondamentaux de Force Ouvrière

Il arrive un moment

où la démocratie

peut être en danger.

Nous ne sommes pas

devins, nous sommes

réalistes...

Près de 8 000 personnes étaient présentes lors du rassemblement Force Ouvrière du 16 décembre 2014, Place Vauban à Paris. Notre secrétaire général, Jean-Claude Mailly y est intervenu, nous vous proposons quelques extraits de son discours.

La crise n'en finit plus. [...] De renoncement en renoncement les gouvernements successifs au plan européen ont instauré l'austérité comme la solution unique, celle qui en fait protège la rente et fragilise celles et ceux qui n'ont que leur force de travail pour vivre. [...] Cela fait deux ans que nous expliquons que pratiquer une politique de rigueur ou d'austérité est triplement suicidaire, socialement, économiquement et démocratiquement. [...] Alors oui, il est plus que temps qu'au niveau européen soit mis fin aux dogmes stupides et que l'Europe apparaisse non comme la fiancée des marchés financiers mais comme la compagne du progrès social, économique et démocratique.

Européens nous le sommes, très critiques aussi – cela va de pair. C'est ainsi qu'avec nos camarades des autres pays nous revendiquons chaque année pendant 10 ans un plan de relance d'au moins 260 milliards d'euros par an. [...] Tout cela confirme une seule logique : accepter une politique économique libérale conduit à l'autoritarisme social. [...] Pour donner des gages, conformément aux pactes signés, à la commission européenne il faut dès lors s'engager sur des réformes dites structurelles qui ne sont que des contre réformes sociales. [...] Ce sont là des erreurs économiques, sociales et histo-

riques. Ce sont des renoncements démocratiques et républicains.

[...] Considérer que l'orientation économique prioritaire c'est l'allègement du coût du travail et la réduction systématique des dépenses publiques et sociales, c'est commettre le même type d'erreur et de faute que dans les années 30.

Le succès de Force Ouvrière aux élections dans la Fonction Publique est aussi, mes chers camarades, un

succès pour les valeurs républicaines. [...] Nous gardons et renforçons notre première place dans la Fonction Publique d'État avec des progressions notables dans différents secteurs tels l'Éducation Nationale, les Finances, l'Écologie, la Défense ou la Poste. Nous progressons dans l'Hospitalière et dans la Territoriale.

Force Ouvrière est la seule des trois grandes confédérations à progresser dans les trois Fonctions Publiques. C'est le fruit de nos positions et de la campagne menée par les militantes et militants, un vrai travail de terrain qui est la base existentielle du syndicalisme.

C'est aussi la cohérence depuis des années de nos positions, analyses et revendications à la fois vis-à-vis des agents publics mais aussi des usagers citoyens avec la défense du service public républicain.

Et ce combat pour la république sociale ne s'est pas arrêté le jour des élections le 4 décembre 2014. Nous allons le poursuivre tant il est essentiel. [...] Mettre fin à l'austérité est aujourd'hui une ardente obligation. [...] S'agissant d'argent public, l'existence de contreparties impose des aides ciblées avec engagement réciproque et contrôle, ce que ne sont bien entendu ni le CICE, ni le pacte de responsabilité. [...] Un pacte de responsabilité et d'austérité dont nous demandons le rejet ou le retrait. [...] Dès le début nous avons expliqué qu'il n'y aurait pas de contreparties, que les 41 milliards d'euros d'aides aux entreprises sur trois ans, financés par 50 milliards d'euros de réduction des dépenses publiques et sociales, étaient un gaspillage et une erreur économique. [...] Tout miser sur l'allègement du coût du travail et s'inscrire dans la marche infernale du dumping social, c'est remettre son avenir dans la main des marchés et attendre de l'extérieur, c'està-dire des autres, une clémence et une relance.

L'ancrage dans le libéralisme économique, la dérive vers le système anglo-saxon sont contraires aux valeurs républicaines et à la république sociale. C'est la primauté de la liberté individuelle contre la liberté collective, c'est la liberté du renard dans le poulailler. [...] Quelle est la position du gouvernement dans les négociations internationales comme le TTIP ou l'accord UE/Canada? Va-t-il accepter la remise en cause de normes sanitaires, sociales et environnementales et donner, d'une certaine manière, aux multinationales le pouvoir de sanctionner les États?

Pour le moment c'est plus que flou et quand c'est flou, il y a un loup! Et que penser du projet de loi de M. Macron, un projet de loi mêletout qui contient des dispositions socialement inacceptables et dont le Conseil d'État déplore l'absence sérieuse d'étude d'impact. Ce n'est pas un projet de progrès et de liberté mais de régression et de libéralisme! [...] Ce projet de loi qui risque d'agir comme une bombe à fragmentation traite aussi de l'épargne salariale (ce qui privera la Sécurité Sociale de recettes), de la privatisation du permis de conduire et d'aéroports, des procédures de plans sociaux.

Par ailleurs, pour un gouvernement qui se dit soucieux de la transition énergétique, il faudra que le Ministère de l'Ecologie étudie le

bilan carbone du projet de loi Macron avec la multiplication des autocars et l'extension de l'ouverture des magasins.

Dernier point que je veux souligner : l'avenir de la protection sociale collective. Celle-ci répond aux valeurs républicaines d'égalité et de fraternité. [...] Préserver et consolider la Sécurité Sociale, l'esprit et les objectifs de 1945 est aujourd'hui aussi un objectif qui vient en contradiction avec le libéralisme économique.

C'est le cas quand le gouvernement veut remettre en cause l'universalité des Allocations Familiales, ce qui peut par ailleurs servir de cheval de Troie à tous ceux qui veulent faire la même chose avec l'Assurance Maladie.

Ce jour-là ce sont les assureurs qui auront gagné, les inégalités qui se développeront et la Sécurité sociale qui sera assassinée. Jamais Force Ouvrière ne l'acceptera.

[...] Confier la protection sociale au secteur privé, c'est tuer la Sécurité Sociale ou en faire un minimum, c'est laisser les inégalités exploser, c'est faire de l'assistance ou de la charité la bonne conscience du profit. [...] Oui l'existence des classes sociales est une réalité. Oui quand la négociation n'aboutit pas, c'est l'action qu'il faut envisager. [...] Aujourd'hui 16 décembre 2014, au nom de Force Ouvrière, j'adresse un avertissement au gouvernement. La politique économique menée est éloignée des besoins et attentes des salariés actifs, chômeurs ou retraités. Les revendications sont connues mais non entendues.

Il arrive un moment où la démocratie peut être en danger. Nous ne sommes pas devins, nous sommes réalistes. [...] Dire les choses et faire ce que l'on dit est notre règle à Force Ouvrière.

Pour une confédération fondamentalement libre, indépendante, attachée aux valeurs républicaines et à la démocratie, la responsabilité est de dire stop. Ce que les femmes et les hommes font, ils peuvent aussi le défaire et faire autre chose.

Si cet avertissement au gouvernement comme au Medef n'est pas entendu, nous n'en resterons pas là. Aujourd'hui 16 décembre 2014 c'est une étape dans la construction du rapport de forces.

Grilles indiciaires

actualisées au 1er janvier 2015

ÉCHELON DURÉE DE INDICES TRAITEMENT brut mensuel en euros

ÉCHELON DURÉE DE L'ÉCHELON Brut majoré TRAITEMENT brut mensuel en euros

Catégorie C

> ADJOINTS ADMINISTRATIFS 2 ^{ème} CLASSE > ADJOINTS TECHNIQUES 2 ^{ème} CLASSE								
1er échelon	1 an	340	321	1 486,32 €				
2º échelon	1 an	341	322	1 490,95 €				
3º échelon	2 ans	342	323	1 495,58 €				
4º échelon	2 ans	343	324	1 500,21 €				
5º échelon	2 ans	347	325	1 504,85 €				
6º échelon	2 ans	348	326	1 509,48 €				
7º échelon	2 ans	351	328	1 518,74 €				
8º échelon	3 ans	356	332	1 537,26 €				
9º échelon	3 ans	364	338	1 565,04 €				
10º échelon	4 ans	380	350	1 620,60 €				
11º échelon		400	363	1 680,80 €				
I								

> ADJOINTS ADMINISTRATIFS 1 ^{ème} CLASSE > ADJOINTS TECHNIQUES 1 ^{ème} CLASSE								
1er échelon	1 an	342	323	1 495,58 €				
2º échelon	1 an	343	324	1 500,21 €				
3º échelon	2 ans	347	325	1 504,85 €				
4º échelon	2 ans	348	326	1 509,48 €				
5º échelon	2 ans	349	327	1 514,11 €				
6º échelon	2 ans	352	329	1 523,37 €				
7º échelon	2 ans	356	332	1 537,26 €				
8º échelon	3 ans	374	345	1 597,45 €				
9º échelon	3 ans	386	354	1 639,12 €				
10º échelon	4 ans	409	368	1 703,95 €				
11º échelon	4 ans	422	375	1 736,36 €				
12º échelon		432	382	1 768,77 €				

> ADJOINTS AT > ADJOINTS TO				
1er échelon	1 an	348	326	1 509,48 €
2º échelon	1 an	349	327	1 514,11 €
3º échelon	2 ans	351	328	1 518,74 €
4º échelon	2 ans	354	330	1 528,00 €
5º échelon	2 ans	356	332	1 537,26 €
6º échelon	2 ans	366	339	1 569,67 €
7º échelon	2 ans	375	346	1 602,08 €
8º échelon	3 ans	396	360	1 666,91 €
9º échelon	3 ans	423	376	1 740,99 €
10º échelon	4 ans	437	385	1 782,66 €
11º échelon	4 ans	454	398	1 842,86 €
11º échelon		465	407	1 884,53 €

> ADJOINTS ADMINISTRAT> ADJOINTS TECHNIQUES I			
		HOX I	CLASSE
1 er échelon 1 an	364	338	1 565,04 €
2º échelon 1 an	374	345	1 597,45 €
3º échelon 2 ans	388	355	1 643,75 €
4º échelon 2 ans	416	370	1 713,21 €
5º échelon 3 ans	437	385	1 782,66 €
6º échelon 3 ans	457	400	1 852,12 €
7º échelon 4 ans	488	422	1 953,98€
8 e échelon 4 ans	506	436	2 018,81 €
9º échelon	543	462	2 139,20 €

> AGENTS PRINCIPAUX DES SERVICES TECHNIQUES DE 2 ^{ème} CATÉGORIE (EMPLOI FONCTIONNEL)								
1er échelon	2 ans 1/2	390	357	1 653,01 €				
2º échelon	2 ans 1/2	426	378	1 750,25 €				
3º échelon	2 ans 1/2	450	395	1 828,97 €				
4º échelon	3 ans	483	418	1 935,46 €				
5º échelon	3 ans 1/2	510	439	2 032,70 €				
6º échelon		544	463	2 143,83 €				

> AGENTS PRINCIPAUX DES SERVICES TECHNIQUES DE 1 ^{ème} CATÉGORIE (EMPLOI FONCTIONNEL)								
1er échelon	2 ans	390	357	1 653,01 €				
2º échelon	2 ans 1/2	427	379	1 754,88 €				
3º échelon	2 ans 1/2	456	399	1 847,49€				
4º échelon	3 ans	490	423	1 958,61 €				
5° échelon	3 ans	516	443	2 051,22€				
6º échelon	3 ans 1/2	547	465	2 153,09€				
7º échelon		579	489	2 264,21 €				

TRAITEMENT brut mensuel

en euros

ÉCHELON DURÉE DE L'ÉCHELON brut majoré TRAITEMENT brut mensuel en euros ÉCHELON DURÉE DE L'ÉCHELON brut majoré

Berkaniens (Gestion Ministère de la Défense MINDEF)

> CATÉGORIE 1	I.			
1 ^{er} échelon	1 an	299	294	1 361,31 €
2º échelon	2 ans	302	295	1 365,94 €
3º échelon	2 ans	307	298	1 379,83 €
4º échelon	3 ans	322	308	1 426,13 €
5º échelon	3 ans	336	318	1 472,43 €
6º échelon	3 ans	351	328	1 518,74 €
7º échelon	4 ans	364	338	1 565,04 €
8º échelon	4 ans	380	350	1 620,60 €
9º échelon	4 ans	398	362	1 676,17 €
10º échelon	4 ans	427	379	1 754,88 €
11º échelon	4 ans	449	394	1 824,34 €

> CATÉGORIE II				
1er échelon	1 an	298	293	1 356,68 €
2º échelon	2 ans	299	294	1 361,31 €
3º échelon	2 ans	303	295	1 365,94 €
4º échelon	3 ans	310	300	1 389,09 €
5º échelon	3 ans	323	308	1 426,13 €
6º échelon	3 ans	333	316	1 463,17 €
7º échelon	4 ans	347	325	1 504,85 €
8º échelon	4 ans	360	335	1 551,15 €
9º échelon	4 ans	374	345	1 597,45 €
10º échelon	4 ans	389	356	1 648,38 €
11º échelon		413	369	1 708,58 €

> CATÉGORIE	ш			
1er échelon	1 an	297	292	1 352,05 €
2º échelon	2 ans	298	293	1 356,68 €
3º échelon	2 ans	299	294	1 361,31 €
4º échelon	3 ans	303	295	1 365,94 €
5º échelon	3 ans	310	300	1 389,09 €
6º échelon	3 ans	318	305	1 412,24 €

> CATÉGORIE I	П			
7º échelon	4 ans	328	312	1 444,65 €
8º échelon	4 ans	337	319	1 477,06 €
9º échelon	4 ans	348	326	1 509,48 €
10° échelon	4 ans	364	338	1 565,04 €
11º échelon		388	355	1 643,75 €

Catégorie B

> SECRETAIRES ADMINISTRATIFS DE CLASSE NORMALE					
> CONTRÔLEURS DE CLASSE NORMALE					
1 ^{er} échelon	1 an	348	326	1 509,48 €	
2º échelon	2 ans	352	329	1 523,37 €	
3º échelon	2 ans	356	332	1 537,26 €	
4º échelon	2 ans	360	335	1 551,15 €	
5º échelon	2 ans	374	345	1 597,45 €	
6º échelon	2 ans	393	358	1 657,64 €	
7º échelon	2 ans	418	371	1 717,84 €	
8º échelon	3 ans	438	386	1 787,29 €	
9º échelon	3 ans	457	400	1 852,12 €	
10º échelon	4 ans	488	422	1 953,98 €	
11º échelon	4 ans	516	443	2 051,22 €	
12º échelon	4 ans	548	466	2 157,72 €	
13º échelon		576	486	2 250,32 €	

> SECRETAIRES ADMINISTRATIFS DE CLASSE SUPERIEURE						
> CONTRÔLEU	> CONTRÔLEURS DE CLASSE SUPÉRIEURE					
1er échelon	1 an	350	327	1 514,11 €		
2º échelon	2 ans	357	332	1 537,26 €		
3º échelon	2 ans	367	340	1 574,30 €		
4º échelon	2 ans	378	348	1 611,34 €		
5º échelon	2 ans	397	361	1 671,54 €		
6º échelon	2 ans	422	375	1 736,36 €		
7º échelon	2 ans	444	390	1 805,81 €		
8º échelon	3 ans	463	405	1 875,27 €		
9º échelon	3 ans	493	425	1 967,87 €		
10º échelon	4 ans	518	445	2 060,48 €		
11º échelon	4 ans	551	468	2 166,98 €		
12º échelon	4 ans	581	491	2 273,47 €		
13º échelon		614	515	2 384,60 €		

> SECRÉTAIRES	ADMINISTRAT	TIFS DE	CLASSE EXC	EPTIONNELLE
> CONTRÔLEU	RS DE CLASSI	E EXCE	PTIONNELI	
1er échelon	1 an	404	365	1 690,06 €
2º échelon	2 ans	430	380	1 759,51 €
3º échelon	2 ans	450	395	1 828,97 €
4º échelon	2 ans	469	410	1 898,42 €
5º échelon	2 ans	497	428	1 981,77 €
6º échelon	2 ans	524	449	2 079,00 €
7º échelon	2 ans	555	471	2 180,87 €
8º échelon	3 ans	585	494	2 287,36 €
9º échelon	3 ans	619	519	2 403,12 €
10° échelon	3 ans	646	540	2 500,36 €
11º échelon	3 ans	675	562	2 602,22 €

Valeur du point au 1er juillet 2010 : 4,6303 €

SUITE GRILLES INDICIARES >>>

<<< SUITE GRILLES INDICIARES

Catégorie A

> GRADE PROVISOIRE D'INGÉNIEURS DES SERVICES TECHNIQUES				
1er échelon	1 an	379	349	1 615,97 €
2º échelon	1 an 1/2	430	380	1 759,51 €
3º échelon	2 ans 1/2	458	401	1 856,75 €
4º échelon	2 ans 1/2	492	425	1 967,87 €
5º échelon	3 ans	540	459	2 125,30 €
6º échelon	3 ans 1/2	588	496	2 296,63 €
7º échelon	4 ans	621	521	2 412,38 €
8º échelon		668	557	2 579,07 €

> ATTACHÉS D'ADMINISTRATION				
1er échelon	1 an	404	365	1 690,06 €
2º échelon	1 an	423	376	1 740,99 €
3º échelon	2 ans	442	389	1 801,18 €
4º échelon	2 ans	466	408	1 889,16 €
5º échelon	2 ans	500	431	1 995,66 €
6º échelon	2 ans 1/2	542	461	2 134,56 €
7º échelon	2 ans 1/2	588	496	2 296,63 €
8º échelon	3 ans	625	524	2 426,27 €
9º échelon	3 ans	653	545	2 523,51 €
10º échelon	3 ans	703	584	2 704,09 €
11º échelon	4 ans	759	626	2 898,56 €
12º échelon		801	658	3 046,73 €

> INGÉNIEURS DES SERVICES TECHNIQUES				
1er échelon	1 an	415	369	1 708,58 €
2º échelon	1 an 1/2	458	401	1 856,75 €
3º échelon	2 ans	494	426	1 972,50 €
4º échelon	2 ans	540	459	2 125,30 €
5º échelon	2 ans	588	496	2 296,63 €
6º échelon	2 ans 1/2	621	521	2 412,38 €
7º échelon	2 ans 1/2	668	557	2 579,07 €
8º échelon	3 ans	710	589	2 727,24 €
9º échelon	3 ans	750	619	2 866,15 €
10º échelon		801	658	3 046,73 €

> ATTACHÉS PRINCIPAUX D'ADMINISTRATION					
1º échelon	1 an	504	434	2 009,55 €	
2º échelon	2 ans	572	483	2 236,43 €	
3º échelon	2 ans	616	517	2 393,86 €	
4º échelon	2 ans	660	551	2 551,29 €	
5º échelon	2 ans	712	590	2 731,87 €	
6º échelon	2 ans	759	626	2 898,56 €	
7º échelon	2 ans 1/2	821	673	3 116,19 €	
8º échelon	2 ans 1/2	864	706	3 268,99 €	
9º échelon	3 ans	916	746	3 454,20 €	
10º échelon		966	783	3 625,52 €	

INGÉNIEURS PRINCIPAUX DES SERVICES TECHNIQUES				
Échelon provisoire	2 ans	593	500	2 315,15 €
1er échelon	2 ans	642	537	2 486,47 €
2º échelon	2 ans	701	582	2 694,83 €
3º échelon	2 ans 1/2	759	626	2 898,56 €
4º échelon	2 ans 1/2	811	665	3 079,14 €
5º échelon	3 ans	864	706	3 268,99 €
6º échelon	3 ans 1/2	916	746	3 454,20 €
7º échelon		966	783	3 625,52 €

INGÉNIEURS PRINCIPAUX DES SERVICES TECHNIQUES					
1er échelon	2 ans	759	626	2 898,56 €	
2º échelon	2 ans	821	673	3 116,19 €	
3º échelon	2 ans	864	706	3 268,99 €	
4º échelon	2 ans 1/2	916	746	3 454,20 €	
5º échelon	2 ans 1/2	946	768	3 556,06 €	
6º échelon	3 ans	985	798	3 694,97 €	
7º échelon	(3 ans)	1015	821	3 801,47 €	
Échelon spécial	1 an 1 an	HEA	A1 A2 A3	4 079,29 € 4 241,35 € 4 458,97 €	



CALENDRIER PREVISIONNEL MOBILITES CAPN 2015			
CAP MUTATIONS	DATE		
Attaché	Jeu. 26 mars 2015		
Secrétaire administratif	Jeu. 2 avril 2015		
Adjoint Administratif	Mar. 7 avril 2015		
Ingénieur ST	Mar. 24 mars 2015		
Contrôleur ST	Mar. 31 mars 2015		
Adjoint Technique IOM	Jeu. 16 avril 2015		
Assistant de service social	Lun. 9 mars 2015		

CALENDRIER DES PAYES ET PENSIONS 2015		
MOIS	PAYE	PENSION
Janvier	28 janvier	29 janvier
Février	25 février	26 février
Mars	27 mars	30 mars
Avril	28 avril	29 avril
Mai	27 mai	28 mai
Juin	26 juin	29 juin
Juillet	29 juillet	30 juillet
Août	27 août	28 août
Septembre	28 septembre	29 septembre
Octobre	28 octobre	29 octobre
Novembre	26 novembre	27 novembre
Décembre	22 décembre	23 décembre

Le CHSCT : une instance à construire dans le temps Le CHSCT : garant de l'application du code du travail

Le CHSCT : un rôle clé

L'vail est une instance consultative (décret n° 82- 453 modifié) qui est constituée dans tous les établissements d'au moins 50 salariés.

Il est composé:

- de représentants de l'administration, de l'autorité auprès de laquelle le comité est placé, et d'un responsable ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines ;
- de représentants du personnel, ayant voix délibérative.
 Le nombre de représentants du personnel titulaire est compris entre trois et neuf en fonction des effectifs concernés par le CHSCT. Ces représentants ont un nombre égal de suppléants. Suite aux élections du 4 décembre 2014, ils sont renouvelés; les syndicats les désignent en fonction du nombre de sièges obtenus;
- du médecin de prévention ;
- des assistants et conseillers de prévention ;
- de l'inspecteur santé et sécurité au travail.

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

Le CHSCT a pour mission (Décret n° 2011-774 du 28 juin 2011-chapitre IV - Art. 47) :

- de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents et du personnel mis à la disposition de l'autorité administrative;
- de contribuer à l'amélioration des conditions de travail, notamment en vue de faciliter l'accès des femmes à tous les emplois et de répondre aux problèmes liés à la maternité;
- de veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.

Le CHSCT a pour attributions (Décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 chapitre V article 51) :

- de procéder à l'analyse des risques professionnels et des conditions de travail des agents dans les conditions définies par l'article L.4612-2 du code du travail;
- de contribuer à la promotion de la prévention des risques professionnels et susciter toute initiative utile, notamment des actions de prévention du harcèlement moral et du harcèlement sexuel;
- de suggérer toutes mesures de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail, à assurer l'instruction et le perfectionnement des agents dans les domaines de l'hygiène et de la sécurité; coopérer à la préparation des actions de formation à l'hygiène et à la sécurité et veiller à leur mise en œuvre.

POUVOIRS ET MOYENS DU CHSCT DANS L'EXERCICE DE SES MISSIONS

Les membres du CHSCT procèdent à intervalles réguliers à la visite des services relevant de leur champ de compétence. Ils bénéficient pour se faire d'un droit d'accès aux locaux relevant de leur aire de compétence géographique. Le comité fixe l'étendue ainsi que la composition de la délégation chargée de la visite. Toutes facilités doivent être accordées pour l'exercice de ce droit sous réserve du bon fonctionnement du service.

La délégation comprend au moins un représentant de l'administration et un représentant du personnel. Elle peut être assistée d'un médecin du service de médecine préventive, de l'agent chargé d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de la Santé et de la Sécurité au Travail (SST). Les visites doivent donner lieu à un rapport présenté au comité.



magesbavari

Sections SNPC/FO/Gendarmerie du CNEFG de Saint-Astier

Lieu d'attache du trésorier national, le CNEFG de Saint-Astier est situé dans le Périgord Blanc en Dordogne, département d'une grande superficie. Le SNPC/FO est depuis de nombreuses années, le syndicat largement majoritaire au sein du centre. Cette reconnaissance de la part des personnels civils lors des différentes élections n'est pas le fruit du hasard. Grâce à leur investissement et à un travail sérieux, les membres de la section locale ont su s'imposer, dans le cadre du dialogue social, comme interlocuteurs privilégiés auprès de l'administration. L'expérience acquise des représentants du personnel, la relation de confiance instaurée avec la hiérarchie ont permis le traitement de nombreux dossiers.

La section entretient d'excellentes relations avec les autres composantes FO du Ministère de l'Intérieur comme les préfectures, la police mais aussi avec l'Union Départementale FO Dordogne.

Les représentants SNPC/FO du CNEFG, remercient l'ensemble des agents qui par leurs votes le 4 décembre 2014, ont permis à Force Ouvrière de rester la première organisation syndicale du périmètre gendarmerie. Ce soutien massif est déterminant pour que nous puissions, au cours des quatre prochaines années, continuer à vous informer, vous représenter et à vous défendre TOUS. ■

Section SNPC FO GENDARMERIE DU CNEFG Saint-Astier

COMPOSITION DU BUREAU

Secrétaire

BROUQUIER Patrick

Secrétaire Adjoint

DAUBA Thierry

Trésorier

BOUNOURE Thierry

Membres

DELSOL Corinne LAGARDE Sylvie MARTRENCHAS Gaëlle SOULIER-BOIS Pascal VAUDOU Gérard

DE GAUCHE À DROITE : Thierry Bounoure, Thierry Dauba, Corinne Delsol, Patrick Brouquier, Sylvie Lagarde, Gérard Vaudou (absents : Gaëlle Martrenchas et Pascal Soulier-Bois)

QUELQUES CHIFFRES

Centre National d'Entraînement des Forces de Gendarmerie (CNEFG) 58 Personnels Civils

Catégorie A 1
Catégorie B 4

Catégorie C 53 dont 33 Fonctionnaires Techniques

8 Fonctionnaires Administratifs

8 Ouvriers de l'État

4 Berkanis de droit public

En montagne : à chaucun son sport d'hiver

Plaisir grisant de la vitesse ou découverte, à son rythme, de la montagne enveloppée de son manteau de neige : l'hiver, chacun peut choisir son sport en fonction de ses goûts et de sa condition physique. Mais avant de vous lancer sur la neige, n'oubliez pas de vous entraîner l

La montagne en hiver est un immense terrain de sport où chacun peut trouver son plaisir. Sport d'hiver le plus largement pratiqué, le ski alpin permet de s'adonner aux joies de la glisse. Muni de skis et de bâtons, on descend les pentes enneigées balisées en fonction de leur difficulté. L'ascension se fait par les remontées mécaniques (téléski, télésiège, téléphérique). Si sa pratique demande un apprentissage afin d'acquérir une bonne technique pour descendre, tourner, freiner, se relever, c'est un sport ludique qui concilie le plaisir d'être en montagne et le plein de sensations.

Le ski alpin allie périodes intenses dans les descentes et récupération lors des remontées. « Même si cela paraît facile parce que ce n'est que de la descente, on peut avoir à remonter une piste quand son enfant est tombé, rappelle le Dr Jean-Baptiste Delay, président de l'Association des médecins de montagne. Monter les escaliers avec tout son matériel pour accéder aux remontées mécaniques représente aussi un petit effort.»

Verrouiller le genou

Certains problèmes de santé doivent amener à prendre des précautions particulières. Le ski alpin sollicite énormément les membres inférieurs, en particulier les genoux. « Une personne qui a eu une rupture des ligaments croisés, des problèmes de ménisque, une entorse du genou, même si cela n'a pas d'incidence dans la vie quotidienne, peut être gênée au ski, explique le médecin. Quelques séances de kinésithérapie avant de partir peuvent être utiles pour renforcer les quadriceps et verrouiller le genou au bon moment afin d'éviter une entorse. »

Attention également lorsqu'on est sujet aux lombalgies à ne pas se lancer sur les pistes après 800 kilomètres de voiture. Le dos et les abdominaux sont mis à contribution pour conserver l'équilibre et se relever. Enfin, il faut rappeler que le ski alpin génère traumatismes et blessures, dont 10 % sont liés aux collisions.

« Tous les ans, je revenais de ma semaine de ski alpin ravie, mais avec des douleurs, se souvient Valérie, 47 ans. Alors j'ai essayé le ski de fond, plus doux, mais assez physique. J'ai davantage le sentiment de profiter de la montagne, loin du monde. Ce sport est aussi nettement moins coûteux, puisqu'il ne nécessite pas de forfait de remontées mécaniques. » Sur des terrains assez plats, le skieur de fond se déplace par la force des bras et des jambes en glissant. « Le ski de fond demande de l'endurance, indique le Dr Delay. Il peut être prescrit par un cardiologue parce qu'il s'agit d'un effort raisonnable sur la durée, ce qui est intéressant pour le cœur. Les blessures sont rares et sa pratique est moins douloureuse pour les articulations que le ski alpin. »

Accidents les premiers jours

D'abord réservé à une élite extrêmement sportive, le snowboard – ou surf – fait de plus en plus d'adeptes, qui apprécient les sensations de glisse et de liberté qu'il offre. Comme sur un skateboard, les pieds sont placés en biais sur la planche. L'apprentissage est rapide, mais à risque : c'est au cours des trois premiers jours qu'ont lieu la plupart des accidents. « La moitié des blessures sont des fractures des poignets, précise le Dr Delay. Les chutes sur les fesses peuvent aussi entraîner des lombalgies aiguës. »

Le ski de randonnée demeure assez élitiste. Il se pratique hors des zones aménagées. L'ascension se fait avec des skis équipés de système anti-recul et la descente est identique à celle du ski alpin. Il permet d'avoir les sensations de ce sport, loin des foules. Mais il demande une condition physique meilleure encore en raison de l'effort requis à la montée. Comme pour tous les sports de montagne hors des sentiers battus, mieux vaut partir avec un guide ou, à tout le moins, à plusieurs après avoir donné son itinéraire à des tiers.

Moins dangereuse, la randonnée en raquettes est idéale pour profiter des paysages, observer la faune et la flore. « Elle est aussi bénéfique pour le système cardio-vasculaire que pour les articulations car elle les fait travailler comme la marche », souligne le Dr Delay. Mais là encore, il est important de ne pas partir seul et de savoir adapter son parcours à ses capacités physiques.

Corinne Renou-Nativel Source : www.mutualite.fr

Dans «sports d'hiver», il y a ...

Une évidence ne doit pas être perdue de vue : en allant aux sports d'hiver, on va pratiquer... un sport. « Le défaut de beaucoup d'accidentés dans nos cabinets, c'est qu'ils ne font pas de sport pendant l'année, remarque le Dr Jean-Baptiste Delay, président de l'Association des médecins de montagne. Skier huit heures par jour sept jours de suite met l'organisme en difficulté. Des réponses musculaires retardées et la fatigue entraînent l'accident au moment de la journée où on est le plus épuisé. »

A défaut d'une pratique sportive régulière, il faut absolument prendre le temps d'une préparation physique en faisant des exercices de renforcement musculaire. Comme la chaise, qui consiste à tenir en position assise le dos appuyé contre un mur. Cette pratique développe les quadriceps, essentiels pour le ski de descente.

Il est bon également de solliciter le système cardio-vasculaire. Avant de chausser skis ou raquettes, n'oubliez pas de vous échauffer comme vous le feriez pour n'importe quel autre sport. L'hypoglycémie et la déshydratation favorisent les blessures : pensez à bien manger et boire avant de partir et emportez boissons et en-cas avec vous.



Jacques Lamarque

Correspondant Mutualiste Auprès des Personnels Civils de la Gendarmerie Nationale Z.I. Larrieupolis - 1 avenue Gutenberg - CS 42842 - 31128 Portet-sur-Garonne

Tél.: 06 07 47 03 91

Mail: jacques.lamarque5@wanadoo.fr www.mutuelle-cybele-solidarite.com







mutuelle de la fonction publique depuis 1994

Cybelia, le meilleur pour la santé et la prévoyance des fonctionnaires et agents des Services publics!











Cybèle Solidarité

Résidence Vivaldi 48 cours du Maréchal Galliéni 33400 Talence Tél.: 05 56 51 83 80

Mutuelle UMC

35 rue Saint-Sabin 75011 Paris

UMC Cybèle Solidarité

43 avenue Honoré Serres 31000 Toulouse Tél.: 05 61 21 13 36













En Régions

Région Aquitaine

Mme Justine SUHARD Tél.: 06 70 29 54 18 j.suhard@mutuelle-umc.fr

Région Est

Mme Claude SAVRY Tél.: 06 75 59 22 21 c.savry@mutuelle-umc.fr

Région P.A.C.A.

M. Alain BLANS Tél.: 06 33 07 08 62 a.blans@mutuelle-umc.fr

Agence Marseille

Marie-Francoise RICHET 8 boulevard Baille 13006 Marseille Tél.: 04 91 43 40 99

Région Rhône-Alpes

Mme Lydie CHAIEB Tél.: 06 08 64 15 10 l.chaieb@mutuelle-umc.fr Mme Adèle GOULEDEHI Tél.: 06 08 68 30 50 a.gouledehi@mutuelle-umc.fr

Région Ouest

Mme Morgane WECKE Tél.: 06 86 69 80 81 m.wecke@mutuelle-umc.fr

Région Parisienne

Mme Nathalie DUBOT Tél.: 06 08 72 08 90 Tél.: 01 49 29 56 41 n.dubot@mutuelle-umc.fr

Région Midi-Pyrénées

Mme Sylvie GADEA Tél.: 06 75 50 11 03 s.gadea@mutuelle-umc.fr Votre Assistant mutualiste M. Anthony HEMOUS Tél.: 06 89 81 42 05 a.hemous@mutuelle-umc.fr

Locaux administratifs de Toulouse

Nouvelle adresse!

Z.I. Larrieupolis 1 avenue Gutenberg - CS 42842 31128 Portet-sur-Garonne Tél.: 05 34 36 36 70 Fax: 05 34 56 84 62 Horaires Du lundi au vendredi de 9h à 17h30

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité Immatriculée au répertoire Sirène sous le numéro SIREN 443 885 355, substituée par la Mutuelle UMC Siège social : Résidence Vivaldi, 48 cours du Maréchal Galliéni, 33400 Talence

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité Immatriculée au répertoire Sirène sous le numéro SIREN 529 168 007 Siège social : 35 rue Saint Sabin 75011 Paris

Adresse postale: MUTUELLE UMC 35 RUE SAINT SABIN 75534 PARIS CEDEX 11 www.mutuelle-umc.fr

Agissant sous le contrôle de l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) 61 rue Taitbout - 75436 PARIS CEDEX 09

